



COMMUNE DE BRIATEXTE
DECISION DU MAIRE
N° 2025-07-28-01

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
du TARN

Décision n° 2025-07-28-01
 Date : 28 juillet 2025
 Domaine : Finances

Objet : Virement de crédits n°2/2025

Le Maire,

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°D2025-04-09-04 du 10/04/2024 de vote du budget primitif 2025, autorisant Mr le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre budgétaires sur le Budget de la Commune 2025 afin d'annuler un titre sur exercice antérieur.

Considérant la nécessité d'augmenter les crédits du compte 2315 opération 267 pour réaliser les travaux de requalification des espaces public du centre-bourg, il a lieu d'effectuer un virement de crédits.

DECIDE :

Article 1 : De procéder au virement de crédits suivants :

SECTION	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Article / Opération / Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap. 23 - Immobilisations en cours Art. 2315 - Installations, matériel et outillage techniques - Opération 267		174 500,00 €		
Chap. 16 - Emprunts et dettes Art. 1641 - Emprunts - Opération 267				174 500,00 €
SOUS TOTAL	- €	174 500,00 €	- €	174 500,00 €

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Fait à Briatexte, le 28/07/2025

Le Maire,
Alain GLADE

